

COMMUNE DE SAINT-MARD-DE-RÉNO
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2021

Date de la convocation : 11 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT-MARD-DE-RÉNO, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie GUERIN, Maire.

Etaient Présents : Mme GUÉRIN Maire et MM de LOPPINOT et BRUNET, Adjoint

Mme et MM COQUEREL, DELESTANG, GAUTIER-DESVAUX, BOUCHÉ, LESIEUR et MARIETTE.

Etaient Absents excusés : M. CHAILLOU a donné pouvoir à M. LESIEUR et M. AMPE a donné pouvoir à M. MARIETTE

Monsieur MARIETTE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame le maire ouvre la séance, remercie les Membres présents, puis donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du précédent Conseil est adopté à l'unanimité. Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- *Suite du marché de maîtrise d'œuvre pour la couverture de l'église ;*
- *Renouvellement du matériel informatique ;*
- *Indemnités de gardiennage de l'église ;*
- *Adressage des lieux-dits ;*
- *Planning des élections ;*
- *Informations et questions diverses.*

SUITE DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA COUVERTURE DE L'ÉGLISE :

DÉLIBÉRATION N° 2021-11

Dans le souci de mettre un terme au différend qui oppose la municipalité de Saint-Mard-de-Réno à Mme Claire Guiorgadzé, architecte du patrimoine chargée de conduire la restauration de la toiture de l'église communale de Saint-Mard-de-Réno, à raison des retards successifs qui risquent de remettre en cause la faisabilité matérielle et financière de cette opération, Madame le maire lui a adressé, le 7 mai dernier, par voie de messagerie électronique, un projet de protocole transactionnel.

Ce message étant resté sans réponse à la date du 21 mai, elle lui a transmis une lettre RAR de mise en demeure indiquant que, sans réponse de sa part dans les 15 jours qui suivraient la réception de ce courrier, et conformément aux dispositions de l'article 10 du contrat de maîtrise d'œuvre signé le 19 août 2019, elle serait amenée à prononcer la résiliation de plein droit dudit contrat. A la date du présent conseil municipal, Mme Guiorgadzé n'a toujours pas répondu à ces demandes successives, que ce soit par voie de téléphone, de messagerie électronique ou de courrier postal.

Le conseil municipal informé de ces faits, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la procédure de mise en demeure ;
- **DONNE** quitus à Mme le Maire pour prononcer la résiliation de plein droit du contrat susmentionné ;
- **L'AUTORISE** à souscrire un nouveau marché avec un architecte du patrimoine qualifié ;
- **LUI DONNE** d'une manière générale, toute habilitation à l'effet de mener à bonne fin l'opération de restauration de la toiture de l'église

RENOUVELLEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE - Décision Modificative n° 1 / 2021 :

DÉLIBÉRATION N° 2021-12

Madame le Maire indique que l'ordinateur du secrétariat acquis en mars 2014 devient obsolète. Sa remise à niveau coûterait 425,76 €. Compte tenu de l'âge de ce matériel et le besoin de travailler sur double écran (dématérialisation des échanges avec la trésorerie, l'urbanisme ...), il est proposé de renouveler le poste informatique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCÉPTE** le devis de la société Modularis pour un montant de 1 157,70 € HT soit **1 389,24 € TTC** ;
- **AUTORISE** le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n° 1/2021 :

Vu le Budget Primitif 2021 adopté le 02/04/2021,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la DM n° 1 détaillée dans le tableau ci-dessous.

Section	Chap	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	020	020	-1 400,00 €	
Investissement	23	2183-24	1 400,00 €	

INDEMNITES DE GARDIENNAGE EGLISE 2021 :

DÉLIBÉRATION N° 2021-13

Madame le Maire donne lecture de la circulaire de la Préfecture de l'Orne en date du 07 avril 2021. Cette circulaire indique que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales, depuis le 07 avril 2020 est de 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et de 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Ces sommes constituent des plafonds, en dessous desquels il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser à leur gré des indemnités actuellement inférieures à ceux-ci.

Oui l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCORDE** une indemnité de 120,97 € pour l'année 2021 qui sera versée à Jean-Baptiste BALAÏ, curé de la Paroisse Sainte Céronne au Perche.

ADRESSAGE DES LIEUX-DITS :

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'attribuer des numéros d'adresse aux maisons dans les lieux-dits, comme cela existe dans le bourg.

L'adressage permettra un meilleur acheminement du courrier, le développement plus aisé de la fibre optique et surtout facilitera l'intervention des secours.

Le conseil municipal décide d'attribuer des numéros aux habitations des lieux-dits en recensant eux même les besoins, sans faire intervenir de prestataire extérieur. La matérialisation de ceux-ci sera réalisée par la pose d'autocollants sur les boîtes aux lettres.

PLANNING DES ELECTIONS :

Après en avoir délibéré, le planning de tenue des bureaux de vote pour le double scrutin des dimanches 20 et 27 juin 2021 s'est établi ainsi qu'il suit. Compte tenu des conditions sanitaires, les bureaux de vote seront installés dans la salle des fêtes avec l'accord de la préfecture. L'installation matérielle des bureaux sera réalisée de façon à respecter les gestes barrières.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES		ELECTIONS REGIONALES	
20/06/2021		20/06/2021	
8h - 13 h	Anne-Marie GUERIN (8h - 10h) Frédéric TEXIER (10h - 13h) Thierry de LOPPINOT Jean DENIS	8h - 13 h	Nicolas BOUCHÉ Patrick LESIEUR Nicolas COUSIN
13h - 18h	Michel CHAILLOU 16h-18h Flavien MARIETTE 13h - 16h Elisabeth GAUTIER DESVAUX Mme GIROU	13h - 18h	Lionel AMPE Jean DENIS
27/06/2021		27/06/2021	
8h - 13 h	Anne-Marie GUERIN (8h - 10h30) Mme GIROU (10h30 - 13h) Thierry de LOPPINOT Jean DENIS	8h - 13 h	Nicolas BOUCHÉ Patrick LESIEUR Michel CHAILLOU
13h - 18h	Jacky BRUNET Claude COQUEREL Elisabeth GAUTIER DESVAUX (13h - 15h) TEXIER Frédéric (15h - 18h)	13h - 18h	Patrick DELESTANG Lionel AMPE Flavien MARIETTE (13h - 16h) Nicolas COUSIN (16h - 18h)

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Emplacement de l'antenne 4G : Madame le Maire indique que la société Axione poursuit ses études afin de trouver un emplacement. Elle réitère sa volonté de faire aboutir ce dossier dans les meilleures conditions possibles.
- Chute de Beillard : M. de Loppinot précise que dès que le propriétaire sera officiellement connu, la commune devrait racheter l'ouvrage pour un euros symbolique et, avec l'aide de la communauté de communes, du Département et de l'Etat, restaurer l'ouvrage.
- BOULANGERIE : le conseil municipal se félicite de la réouverture depuis quelques semaines de ce commerce ainsi que de la qualité, tant de l'accueil, que des produits proposés, ce qui devrait être de nature à en assurer la pérennité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et les Membres présents ont signé le registre.